

Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)

**BOURGOGNE 21-71** 

## **PUBLIC**

Cette formation s'adresse chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions environnementales

#### **OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- >Intégrer l'ensemble de la procédure et la réglementation correspondante.
- >Maîtriser le contenu des dossiers selon différents régimes administratifs. Mettre en place un DDAE
- >Savoir conduire une étude d'impact et de dangers.
- >Appliquer les bonnes pratiques de présentation et de rédaction des documents.
- > Faire réaliser (simulation) aux étudiants une demande d'autorisation d'une ICPE.

## **METHODE PEDAGOGIQUE**

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, et études de cas sur l'application de la nomenclature ICPE et démarche SEVESO. Cette formation est animée par un expert environnemental.

#### **ORGANISATION**

Durée: 2 jours

#### **PROGRAMME**

#### >Transposition des Directives IED et Seveso 3

- Modifications de la nomenclature ;
- Application de la méthodologie SEVESO3

# >Régimes administratifs : D (DC) ; E ; A (SH/SB)

- Différencier le régime spécifique des installations autorisées de celui des installations déclarées et enregistrées
- Maîtriser le cadre général défini par le Code de l'environnement
- Identifier les procédures prévues dans le Code de l'environnement

#### >Savoir interpréter les documents du DDAE

- Le contenu et la présentation du DDAE
- Identifier les informations légales à mentionner
- Savoir quand présenter la demande et auprès de quelle administration
- Les éléments clés du dossier d'autorisation (étude d'impact et de dangers)

>Comprendre son arrêté préfectoral d'autorisation

Journée complémentaire : Mise en œuvre d'un diagnostic environnemental en entreprise.

### Objectifs:

Etre capable de réaliser un diagnostic réglementaire et déterminer les actions à mettre en œuvre pour être conforme à la réglementation et/ou recommandations.

Durée: 1 jour

